

Nombre de membres en exercice :39
 Nombre de membres présents :34
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 37 Abst. :0 Contre : 0
 Date de convocation :23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PARAN Bruno, Maire délégué de Loubresse, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		67216.94	97497.59		97497.59	67216.94
Opérations de l'exercice	399960.26	485757.97	183633.43	163959.04	583593.69	649717.01
TOTAUX	399960.26	552974.91	281131.02	163959.04	681091.28	716933.95
Résultats de clôture		153014.65	117171.98			35842.67
Restes à réaliser			6435.00	10600.00	6435.00	10600.00
TOTAUX CUMULES	399960.26	552974.91	287566.02	174559.04	687526.28	727533.95
RESULTATS DEFINITIFS		153014.65	113006.98			40007.67

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

Absent excusé BOUQUET Julien

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :



Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 37 Abst. : 0 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PARAN Bruno, Maire délégué de Loubaresse après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5453.44		25717.08		31170.52
Opérations de l'exercice	28112.96	22837.29	7841.85	13742.35	35954.81	36579.64
TOTAUX	28112.96	28290.73	7841.85	39459.43	35954.81	67750.16
Résultats de clôture		177.77		31617.58		31795.35
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	28112.96	28290.73	7841.85	39459.43	35954.81	67750.16
RESULTATS DEFINITIFS		177.77		31617.58		31795.35

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir : ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

Absent excusé BOUQUET Julien

Pour expédition conforme,

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 37 Abst. : 0 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02/2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PARAN Bruno, Maire délégué de Loubaresse après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		432.56				432.56
Opérations de l'exercice	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX	0.00	432.56			0.00	432.56
Résultats de clôture		432.56				432.56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	432.56			0.00	432.56
RESULTATS DEFINITIFS		432.56				432.56

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir : ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents :34
 Nombre de suffrages exprimés :37
 VOTES : Pour : 37 Abst. : 0 Contre : 0
 Date de convocation :23./02./2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PARAN Bruno Maire délégué de Loubaresse, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			22852.56		22852.56	
Opérations de l'exercice	2042.11	14842.11	8927.43	0.00	10969.54	14842.11
TOTAUX	2042.11	14842.11	31779.99	0.00	33822.10	14842.11
Résultats de clôture		12800.00	31779.99			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2042.11	14842.11	31779.99	0.00	33822.10	14842.11
RESULTATS DEFINITIFS		12800.00	31779.99		18979.99	

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

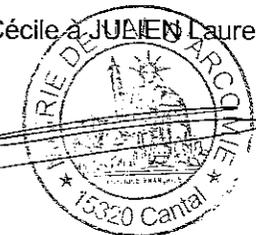
Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.
Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : Pour : 37 Abst. : 0 Contre : 0
Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PARAN Bruno, Maire délégué de Loubaresse, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		512.55				512.55
Opérations de l'exercice	1819.14	1332.00			1819.14	1332.00
TOTAUX	1819.14	1844.55			1819.14	1844.55
Résultats de clôture		25.41				25.41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1819.14	1844.55			1819.14	1844.55
RESULTATS DEFINITIFS		25.41				25.41

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.
Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Le Maire de Val d'Arcomie
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : Pour : 30 Abst. : 7 Contre : 0
Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur CHASTANG Jean-Claude, Maire délégué de St-JUST, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		65337.60	109955.96		109955.96	65337.60
Opérations de l'exercice	325911.75	371476.85	70917.52	160543.95	396829.27	532020.80
TOTAUX	325911.75	436814.45	180873.48	160543.95	506785.23	597358.40
Résultats de clôture		110902.70	20329.53			90573.17
Restes à réaliser			1080.00	20427.00	1080.00	20427.00
TOTAUX CUMULES	325911.75	436814.45	181953.48	180970.95	507865.23	617785.40
RESULTATS DEFINITIFS		110902.70	982.53			109920.17

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir : ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

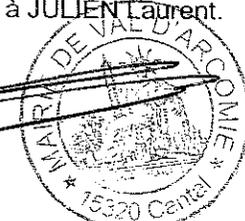
Absent excusé BOUQUET Julien

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
Bruno PARAN

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :



Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 30 Abst. : 7 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur CHASTANG Jean-Claude, Maire délégué de St-JUST, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1490.02	700.00		700.00	1490.02
Opérations de l'exercice	4428.36	3827.30	18751.23	2623.50	23179.59	6450.80
TOTAUX	4428.36	5317.32	19451.23	2623.50	23879.59	7940.82
Résultats de clôture		888.96	16827.73		15938.77	
Restes à réaliser			9611.00	26870.00	9611.00	26870.00
TOTAUX CUMULES	4428.36	5317.32	29062.23	29493.50	33490.59	34810.82
RESULTATS DEFINITIFS		888.96		431.27		1320.23

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLÉ Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

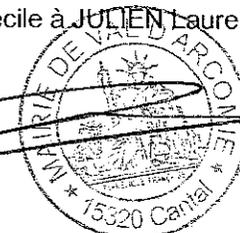
Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLÉ Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.
Absent excusé BOUQUET Julien

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : Pour : 30 Abst. : 7 Contre : 0
Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur CHASTANG Jean-Claude, Maire délégué de St-JUST après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1461.65				1461.65
Opérations de l'exercice	1611.40	1000.00			1611.40	1000.00
TOTAUX	1611.40	2461.65			1611.40	2461.65
Résultats de clôture		850.25				850.25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1611.40	2461.65			1611.40	2461.65
RESULTATS DEFINITIFS		850.25				850.25

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.
Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice :39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : Pour : 30 Abst. : 7 Contre : 0
Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur MOULIADE Gérard, Maire délégué de St-MARC, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		131233.06		76432.14		207665.20
Opérations de l'exercice	67991.08	120036.69	155659.94	30142.49	223651.02	150179.18
TOTAUX	67991.08	251269.75	155659.94	106574.63	223651.02	357844.38
Résultats de clôture		183278.67	49085.31			134193.36
Restes à réaliser			37897.00	0.00	37897.00	0.00
TOTAUX CUMULES	67991.08	251269.75	193556.94	106574.63	261548.02	357844.38
RESULTATS DEFINITIFS		183278.67	86982.31			96296.36

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

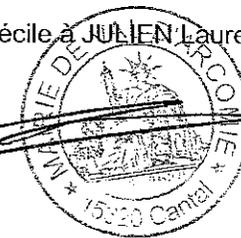
Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTES : Pour :30 Abst. : 7 Contre : 0
Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur MOULIADE Gérard, Maire délégué de St-MARC, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		234.00				234.00
Opérations de l'exercice	144.00	0.00			144.00	0.00
TOTAUX	144.00	234.00			144.00	234.00
Résultats de clôture		90.00				90.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	144.00	234.00			144.00	234.00
RESULTATS DEFINITIFS		90.00				90.00

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 34.
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 30 Abst. : 7 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ALLANCHE Gérard, Maire délégué de Faveroles, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47638.61	962.92		962.92	47638.61
Opérations de l'exercice	451633.62	473850.84	100110.37	74357.84	551743.99	548208.68
TOTAUX	451633.62	521489.45	101073.29	74357.84	552706.91	595847.29
Résultats de clôture		69855.83	26715.45			43140.38
Restes à réaliser			42385.00	9746.00	42385.00	9746.00
TOTAUX CUMULES	451633.62	521489.45	143458.29	84103.84	595091.91	605593.29
RESULTATS DEFINITIFS		69855.83	59354.45			10501.38

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir : ALLANCHE Gérard à IRLLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

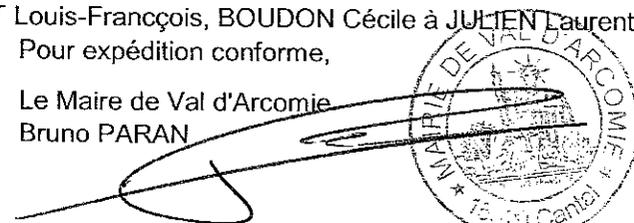
Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice :39
 Nombre de membres présents :34
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 30 Abst. :7 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ALLANCHE Gérard, Maire délégué de Faverolles après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7629.23		30202.46		37831.69
Opérations de l'exercice	88627.26	90781.63	36884.82	54375.57	125512.08	145157.20
TOTAUX	88627.26	98410.86	36884.82	84578.03	125512.08	182988.89
Résultats de clôture		9783.60		47693.21		57476.81
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	88627.26	98410.86	36884.82	84578.03	125512.08	182988.89
RESULTATS DEFINITIFS		9783.60		47693.21		57476.81

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

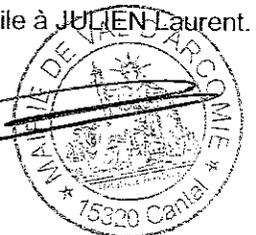
Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice :39
 Nombre de membres présents :34
 Nombre de suffrages exprimés :37
 VOTES : Pour :30 Abst. :7 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02/2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ALLANCHE Gérard, Maire délégué de Faveroles, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9.47				9.47
Opérations de l'exercice	1820.04	2300.00			1820.04	2300.00
TOTAUX	1820.04	2309.47			1820.04	2309.47
Résultats de clôture		489.43				489.43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1820.04	2309.47			1820.04	2309.47
RESULTATS DEFINITIFS		489.43				489.43

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir: ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

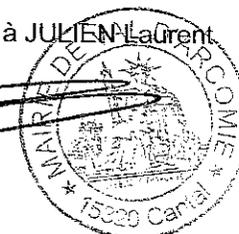
Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES : Pour : 30 Abst. : 7 Contre : 0
 Date de convocation : 23/02./2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 1er mars 2016

Le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ALLANCHE Gérard, Maire délégué de Faveroles après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3712.11	19905.24		19905.24	3712.11
Opérations de l'exercice	13126.19	31929.61	17567.97	19905.24	30694.16	51834.85
TOTAUX	13126.19	35641.72	37473.21	19905.24	50599.40	55546.96
Résultats de clôture		22515.53	17567.97			4947.56
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	13126.19	35641.72	37473.21	19905.24	50599.40	55546.96
RESULTATS DEFINITIFS		22515.53	17567.97			4947.56

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de St-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Pouvoir : ALLANCHE Gérard à IRLE Michel, LEVEQUE Jacques à DELMAS Véronique, SALSON Danielle à FONTANT Louis-François, BOUDON Cécile à JULIEN Laurent.

Absent excusé BOUQUET Julien

Date de publication : 02/03/2016

Date d'expédition en Sous-Préfecture :

Pour expédition conforme,

Le Maire de Val d'Arcomie
 Bruno PARAN



15108

Code INSEE

COMMUNE DE LOUBARESSE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARAN Bruno, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 153 014.65 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	34
Nombre de suffrages exprimés :	38
VOTES : Contre <input type="radio"/>	Pour 38

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 797.71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	67 216.94 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	153 014.65 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-117 171.98 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	4 165.00 €
Besoin de financement F	=D+E -113 006.98 €
AFFECTATION = C	=G+H 153 014.65 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	113 006.98 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	40 007.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

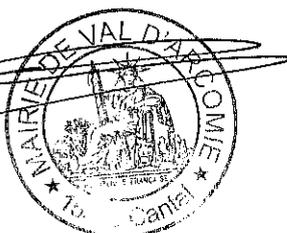
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par PARAN Bruno, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 02/03/2016.

A Val d'Arcomie, le 02/03/2016.



15108
Code INSEE

COMMUNE DE LOUBARESSE
Commune

ASST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de PARAN Bruno, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 177.77 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Contre 0 Pour 38

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 275.67 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	5 453.44 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	177.77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	31 617.58 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	177.77 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	177.77 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

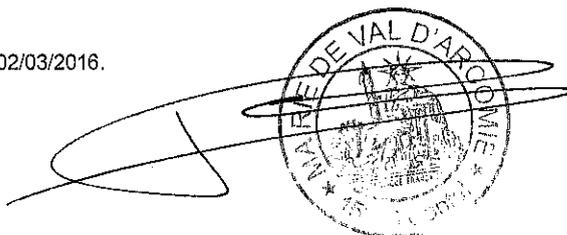
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par PARAN Bruno, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 02/03/2016.

A Val d'Arcomie, le 02/03/2016.



15108

Code INSEE

COMMUNE DE LOUBARESSE

Commune

CLHT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARAN Bruno, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 432.56 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	34
Nombre de suffrages exprimés :	38
VOTES : Contre 0	Pour 38

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	432.56 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	432.56 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 432.56 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	432.56 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par PARAN Bruno, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 02/03/2016.

A Val d'Arcomie, le 02/03/2016.



15108

Code INSEE

COMMUNE DE LOUBARESSE

Commune

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARAN Bruno, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 25.41 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	34
Nombre de suffrages exprimés :	38
VOTES : Contre <input type="radio"/>	Pour <input checked="" type="radio"/> 38

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-487.14 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	512.55 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	25.41 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 25.41 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	25.41 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

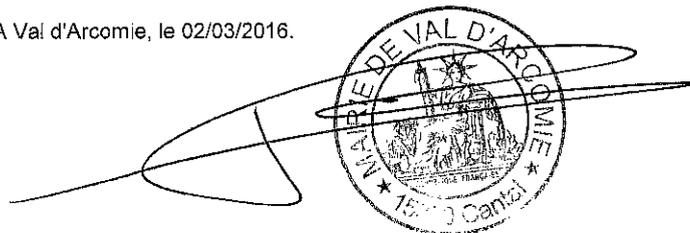
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par PARAN Bruno, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 02/03/2016.

A Val d'Arcomie, le 02/03/2016.



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 budget principal commune de Saint-Just

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit
de 982,53 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de 45.565,10 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

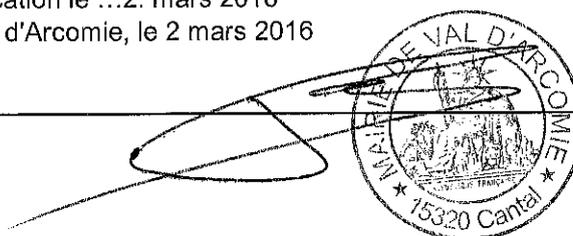
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	65337.60
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	104382.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	45565.10
1 - EXCEDENT AU 31.12.2015 (A+C) :	110902.70
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	982.53
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	109920.17
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2016)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2015 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2016)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 38 (dont ... 4 votes par procuration) VOTES : Pour :31 Abst 7 Contre : 0 Date de convocation : 23/02/2016	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le mars 2016 et de la publication le ...2. mars 2016 A Val d'Arcomie, le 2 mars 2016
--	--



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 budget annexe assainissement de Saint-Just

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 431,27 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :

un déficit d'exploitation de 601,06 €,

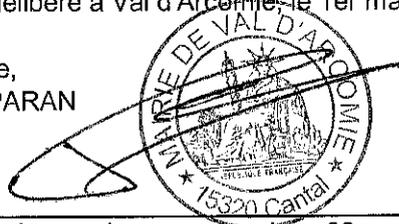
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

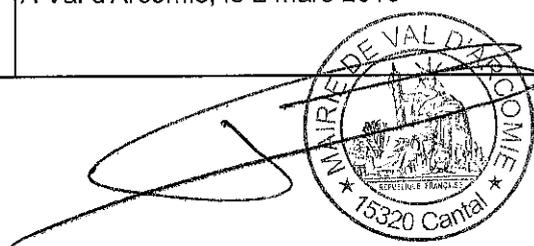
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1490.02
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	700.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	601.06
1 - EXCEDENT AU 31.12.2015 (A+C) :	888.96
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	888.96
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2016)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2015 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2016)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 38 (dont4 votes par procuration) VOTES : Pour 31 Abst 7: Contre : 0 Date de convocation : 23/02/2016	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le mars 2016 et de la publication le 2 mars 2016 A Val d'Arcomie, le 2 mars 2016
--	--



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 budget annexe C.C.A.S. de Saint-Just

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant qu'il n'existe pas de section d'investissement,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :
un déficit d'exploitation de 611,40 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

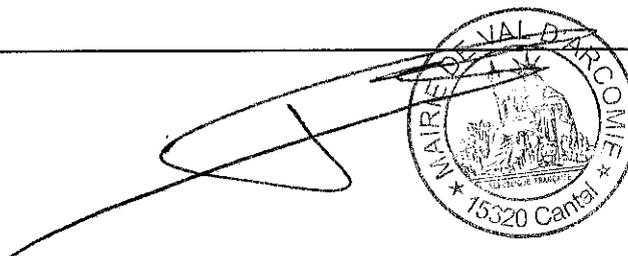
<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1461.65
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	611.40
1 - EXCEDENT AU 31.12.2015 (A+C) :	850.25
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	850.25
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2016)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2015 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2016)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



<p>Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 38 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 31 Abst 7 Contre : 0 Date de convocation : 23/02/2016</p>	<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le mars 2016 et de la publication le 2 mars 2016 A Val d'Arcomie, le 2 Mars 2016</p>
--	---



15197

COMMUNE DE ST MARC

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARAN Bruno, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 183 278.67 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	34
Nombre de suffrages exprimés :	38
VOTES : Contre	0
Pour	38
	ABST 7

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	52 045.61 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	131 233.06 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	183 278.67 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-49 085.31 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-37 897.00 €
Besoin de financement F	=D+E -86 982.31 €
AFFECTATION = C	=G+H 183 278.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	86 982.31 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	96 296.36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

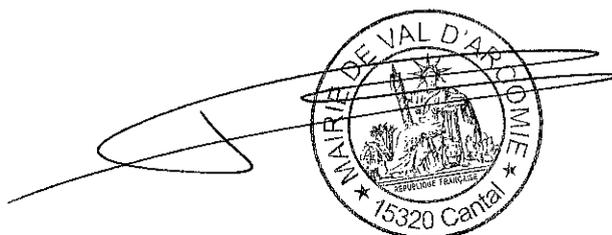
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par PARAN Bruno, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 02/03/2016.

A Val d'Arcomie, le 02/03/2016.



15197
Code INSEE

COMMUNE DE ST MARC
Commune

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARAN Bruno, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 90.00 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	34
Nombre de suffrages exprimés :	38
VOTES : Contre 0	Pour 31
	Abst 7

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-144.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	234.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	90.00 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 90.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	90.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

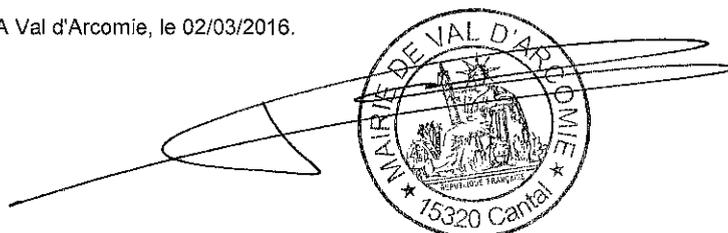
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par PARAN Bruno, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 02/03/2016.

A Val d'Arcomie, le 02/03/2016.



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 budget annexe Commune de Faverolles

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation

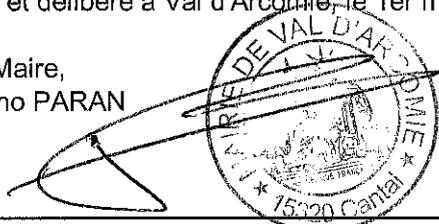
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 :	
Résultat de l'exercice	22217.22
résultat antérieur reportés	47638.61
Résultat à affecter	69855.83
Exécution du virement à la section d'investissement	
D001(besoin de financement)	26715.45
R001 (Excédent de financement)	
Reste à réaliser	
Besoin de financement	42385.00
Excédent de financement	9746.00
Besoin de financement	59354.45
AFFECTATION	69855.83
Affectation en réserves R1068 en investissement	59354.45
Report en fonctionnement	10501.38
Déficit reporté D002	

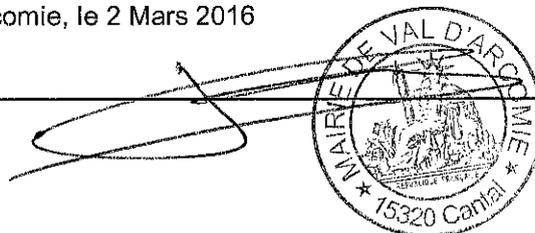
Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 38
(dont 4 votes par procuration)
VOTES : Pour : 31 Abst 7 Contre : 0
Date de convocation : 23/02/2016

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le mars 2016 et de la publication le 2 mars 2016
A Val d'Arcomie, le 2 Mars 2016



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
budget annexe EAU de la Commune de Faverolles

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

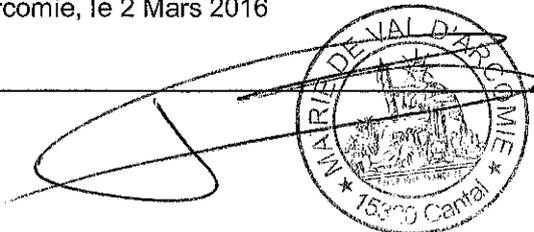
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 :	
Résultat de l'exercice	2154.37
résultat antérieur reportés	7629.23
Résultat à affecter	9783.60
Exécution du virement à la section d'investissement	
D001(besoin de financement)	
R001 (Excédent de financement)	47693.21
Reste à réaliser	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	9783.60
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Report en fonctionnement	9783.60
Déficit reporté D002	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 38 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 31 Abstb 7 Contre : 0 Date de convocation : 23/02/2016	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le mars 2016 et de la publication le 2 mars 2016 A Val d'Arcomie, le 2 Mars 2016
--	--



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
budget annexe Bâtiment de stockage de la Commune de Faverolles

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :

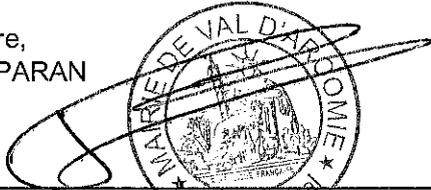
un excédent d'exploitation
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

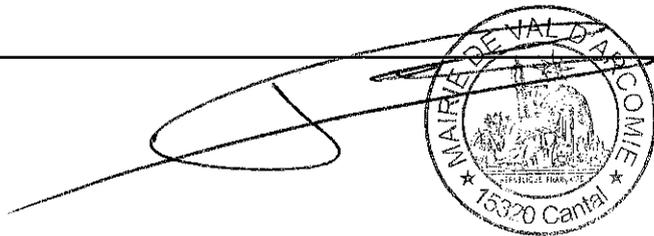
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 :	
Résultat de l'exercice	18803.42
résultat antérieur reportés	3712.11
Résultat à affecter	22515.53
Exécution du virement à la section d'investissement	
D001(besoin de financement)	17567.97
R001 (Excédent de financement)	
Reste à réaliser	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	22515.53
Affectation en réserves R1068 en investissement	17567.97
Report en fonctionnement	4947.56
Déficit reporté D002	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 38 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 31 Abst 7 Contre : 0 Date de convocation : 23/02/2016	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le mars 2016 et de la publication le 2 mars 2016 A Val d'Arcomie, le 2 Mars 2016
---	--



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er mars 2016 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 budget annexe CCAS de la Commune de Faverolles

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 :	
Résultat de l'exercice	479.96
résultat antérieur reportés	9.47
Résultat à affecter	489.43
Exécution du virement à la section d'investissement	
D001(besoin de financement)	
R001 (Excédent de financement)	
Reste à réaliser	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	489.43
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Report en fonctionnement	489.43
Déficit reporté D002	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 1er mars 2016

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 38 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 31 Abst 7 Contre : 0 Date de convocation : 23/02/2016	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le ... mars 2016 et de la publication le 2 mars 2016 A Val d'Arcomie, le 2 Mars 2016
---	---



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE, Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Adoption des Comptes de gestion de l'exercice 2015 relatif aux Budgets principaux de Loubaresse, Faverolles Saint-Just et Saint-Marc et leurs Budgets annexes ainsi que leurs Budgets CCAS :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant tous les éléments ci-dessus,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

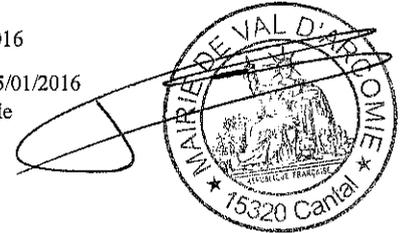
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline, GENDRE Raymond ,JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE,Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2016 – Vote de crédits dans la limite de 25% de l'investissement 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans la cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L.4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions du dernier alinéa du 1^{er} de l'article L. 4311-3. »

Il précise que le montant des crédits d'investissement ouverts pour l'année 2015 était de **889 137.50 €** (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »).

C'est pourquoi, conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article dans la limite de **222 284.37 €** (soit 25 % de 889 137.50 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Accès Logiciels JVS Mairistem et reprise - Article 2051

– pour un montant de **5432.40 € (7016.40-1584.00)**

Achat Extincteurs à St-Just + Loubaresse - Article 21568

– pour un montant de **1136.52 € + 327.36 €**

Achat téléphone portable à Loubaresse - Article 2188

– pour un montant de **106.90 €**

Frais Vente Chevalier/ Cne Faverolles - Article 2118

– pour un montant de **816.67 €**

Remboursement caution CHAUVET William - Article 165

– pour un montant de **360 €**

soit au TOTAL : 8 179.85 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 38 Voix

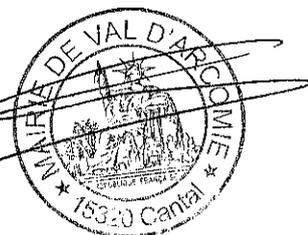
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE, Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Contrat groupe d'Assurance des Risques Statutaires du personnel 2017-2020.

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité

- agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 25/01/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

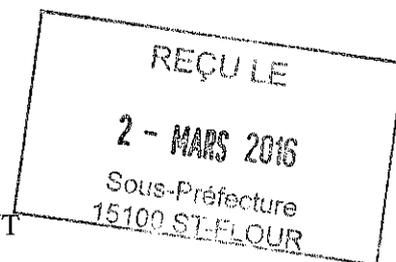
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etai^{ent} présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline, GENDRE Raymond ,JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'EMPLOI non titulaire

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'arrivée à échéance de fin de contrat de la secrétaire de mairie à la mairie-annexe de Faverolles au 5 Mars 2016,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaire à compter du 6 Mars 2016, au titre de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce considérant les difficultés de procéder au recrutement d'un titulaire pour une commune de moins de 1000 habitants pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie en mairie-annexe de Faverolles,

Le Maire propose à l'assemblée

- **la création d'un** emploi d'Adjoint administratif 1^{ère} classe non titulaire, à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie en mairie-annexe de Faverolles, et ce, à compter du 6 Mars 2016.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 342 majoré 323.

Emploi secrétaire de mairie : - Ancien effectif 1

- Nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le tableau des effectifs
- de la création d'un emploi d'Adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie en mairie-annexe de Faverolles, et ce, à compter du 6 Mars 2016.
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2016 (chapitre 012 article 6413)
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant en exécution de la présente délibération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

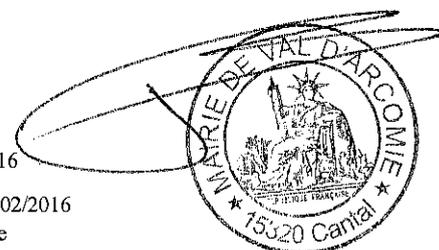
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Renouvellement du contrat de l'agent technique en CEA avec la signature d'une convention entre l'Etat et la Commune de VAL D'ARCOMIE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'employer du personnel supplémentaire pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux avec la mise en place d'un contrat CEA.

La Mission Locale de St-Flour a été contactée afin de procéder à la signature d'un Contrat Emploi d'Avenir pour une durée de 2 ans à raison de 35 heures hebdomadaires et ce, à compter du 1^{er} Avril 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- est favorable à la mise en place d'un Contrat Emploi d'Avenir d'une durée de 2 ans pour 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Avril 2016,
- autorise M. le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune pour finaliser le contrat de travail C.E.A.,
- autorise M. le Maire à signer le contrat de travail C.E.A. avec le salarié.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

REÇU LE

- 7 MARS 2016

Sous-Préfecture
15100 ST-FLOUR

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Création des emplois saisonniers pour 2016

En application des dispositions de l'article 22 de la loi N°94-1134 du 27 Décembre 1994, modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des emplois saisonniers qui seront nécessaires au fonctionnement des services durant l'été 2016 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Services Saint-Just	Emplois	Période 2016	Rémunération
Camping	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (35 h)	15/05-15/10	IB = 340
Piscine	Educateur territorial MNS (35h)	01/07-31/08	IB = 342
Accueil Animation	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (35 h)	09/07-26/08	IB = 340

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale :

- DE PROCÉDER à la création des emplois saisonniers suivants :

- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe d'une durée de 5 mois,
- 1 emploi d'Educateur Territorial MNS d'une durée de 2 mois,
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe d'une durée de 7 semaines,

POUR : 35 Voix

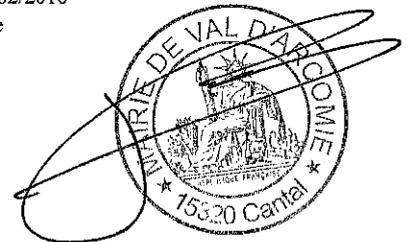
ABSTENTIONS : 3 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints) ,MAGNE Céline, GENDRE Raymond ,JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

REÇU LE

- 8 MARS 2016

Sous-Préfecture
15100 SAINT-FLOUR

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Adhésion au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

- **Article 70 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale selon lequel :** « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».
- **Article 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale** qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux
- **Article 5 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale :** les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association..
- Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

- Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cédex.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

- Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- De verser au CNAS une cotisation égale à 0,74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS et d'inscrire cette somme au budget comme suit :

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 article 6411 du budget.

- De désigner Madame PORTEFAIX Eliane en qualité de déléguée élue.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

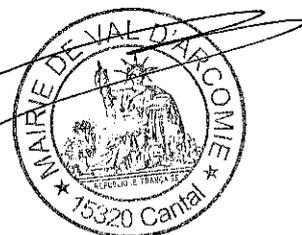
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BALMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation des captages d'eau potable de la commune du Val D'Arcomie (mise en conformité réglementaire suite à l'arrêté de DUP du 30/05/2012)

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire de ses ressources en eau, Monsieur le Maire indique que la commune souhaite lancer une opération de réhabilitation de plusieurs de ses captages d'eau potable afin de mettre en œuvre les prescriptions réglementaires de l'arrêté inter-préfectoral de DUP daté du 30/04/2012. Il s'agit de travaux de protection, de clôture, de réfection et de création d'ouvrages concernant 10 captages : Sagne 1&2, Boudon 1&2, Rhodéz 2, Grèse, Baumelle, Trémouloux 3, 4 et 5.

Dans le cadre de cette opération, Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passée avec l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour l'accompagnement de la collectivité sur les plans techniques et administratifs.

Avant d'engager la phase de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, la commune a estimé nécessaire d'engager au préalable une étude hydrogéologique et environnementale permettant de définir précisément les modalités de réalisation des ouvrages en tenant compte des contraintes environnementales et réglementaires. La mission comprend également le suivi ponctuel du chantier, en particulier pour les travaux de réfection des tranchées drainantes.

A ce stade des études, le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 262 100,00 € HT. Sur cette base, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

REÇU LE

- 7 MARS 2016

Sous-Préfecture
15100 ST-FLOUR

Dépenses (€ HT)	
Travaux	193 000,00
Etude hydrogéologique et environnementale	22 770,00
Prestations de géomètre	15 310,00
Acquisition foncière des PPI	15 000,00
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (CIT)	3 010,00
Divers et imprévus (~5%)	13 010,00

Recettes (€ HT)		
Subventions Agence de l'Eau Adour Garonne	117 945,00	45 % des dépenses prévisionnelles
Fonds Cantal Solidaire	52 420,00	20 % des dépenses prévisionnelles
Fonds propres	91 735,00	35 % des dépenses prévisionnelles

Total arrondi € HT	262 100,00
TVA	52 420,00
Total € TTC	314 520,00

Total € HT	262 100,00
TVA	52 420,00
Total € TTC	314 520,00

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du projet de convention avec CIT et du cahier des charges pour l'étude hydrogéologique et environnementale.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du Conseil Syndical, Monsieur le Maire propose :

- de retenir le plan de financement tel que décrit ci-avant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de solliciter auprès de le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10è programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- de solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de retenir** le plan de financement tel que décrit ci-avant ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- **de solliciter** auprès de le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10è programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;
- **de solliciter** auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à l'opération de mise en conformité des captages d'eau potable ;

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Réseau AEP – Réfection de l'antenne de Clavières d'Outre .
Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de l'antenne de Clavières d'Outre sur le réseau AEP; partie de réseau en très mauvais état.

Suivant devis, le montant des travaux s'élève à **87 697.65 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- **de solliciter** auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à la réfection de l'antenne de Clavières d'Outre
- **de retenir** le plan de financement tel que décrit ci-dessous :

Subvention FCS 2016 : 17 540 €

Fonds propres : 70 157.65 €

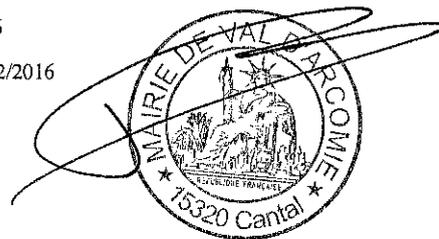
Les travaux sont prévus pour le 2^{ème} semestre 2016.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

REÇU LE

- 7 MARS 2016

Sous-Préfecture
15100 ST-FLOUR

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Etude d'A.P.S. de mise en œuvre d'une unité de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine - Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la mise en œuvre d'une unité de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine en raison des problèmes rencontrés en 2015

A ce titre une étude d'avant-projet sommaire sera réalisée.

Suivant devis, le montant de cette étude s'élève à 5 480 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- **de solliciter** auprès de Mr .le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10^e programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à une étude d'avant-projet sommaire de mise en œuvre d'une unité de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine
- **de solliciter** auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, une subvention maximale en soutien aux dépenses inhérentes à une étude d'avant-projet sommaire de mise en œuvre d'une unité de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine

- **de retenir** le plan de financement tel que décrit ci-dessous :

Subvention FCS 2016 : 1 096 €

Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne : 2 466 €

Fonds propres : 1 918 €

Les travaux sont prévus pour le 2^{ème} semestre 2016.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

REÇU LE

- 7 MARS 2016

Sous-Préfecture
15100 ST-FLOUR

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Réfection de chemins ruraux. Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2016-2018

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de chemins ruraux en mauvais état sur le territoire de la commune nouvelle de Val d'Arcomie.

Suivant devis, le montant des travaux s'élève à 160 910 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de **subvention Fonds Cantal Solidaire 2016** à hauteur de 30%

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention FCS 2016 : 48 273 €
Fonds propres : 112 637 €

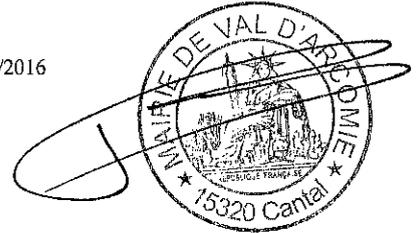
Les travaux sont prévus pour l'automne 2016.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

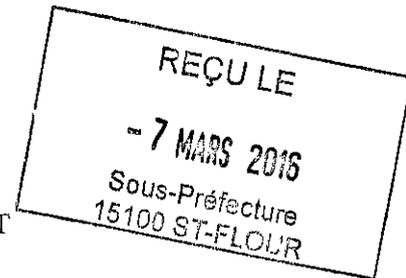
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Agenda d'Accessibilité Programmée - Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2016-2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire dès cette année de mettre en œuvre les travaux de mise en accessibilité prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée : travaux échelonnés sur trois années.

Le montant des travaux s'élève à 100 908 € HT avec une programmation en :

2016 = 30 132 € HT

2017 = 36 240 € HT

2018 = 34 536 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de **subvention Fonds Cantal Solidaire 2016-2018** à hauteur de 30%

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention FCS 2016-2018 : 30 272 €

Fonds propres : 70 636 €

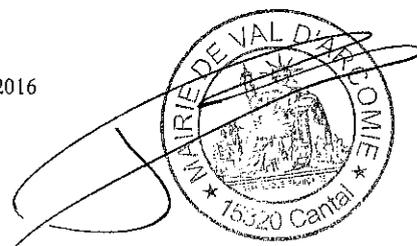
Les travaux sont prévus dès le 2^{ème} semestre 2016 puis en 2017 et 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Demande d'intention de subvention Fonds Cantal Solidaire 2017-2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une programmation de travaux sur le territoire de la commune nouvelle de Val d'Arcomie en tant que demande d'intention de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2017-2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de programmer les travaux suivants :

2017 :

- Réseaux AEP : 70 000 €
- Etude interconnexion des réseaux AEP : 20 000 €
- Travaux sur bâtiments communaux : 200 000 €
- Travaux voirie et chemins ruraux : 80 000 €
- Etude et travaux extinction éclairage public : environ 40 000 €

2018 :

- Réseaux AEP : 70 000€
- Travaux interconnexion des réseaux AEP : 80 000€
- Travaux sur bâtiments communaux : 30 000€
- Travaux voirie et chemins ruraux : 80 000€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette programmation de travaux.

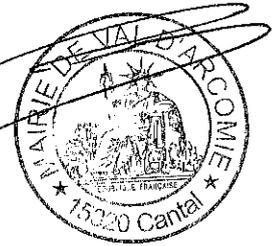
POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

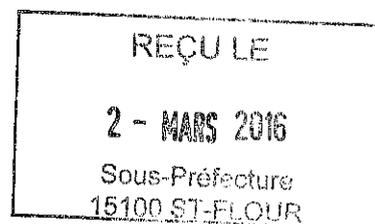
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil Département du Cantal et la Commune de VAL d'ARCOMIE/

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du 26 janvier 2016 du Conseil Départemental du Cantal relatif à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 définissant le cadre juridique à l'assistance technique apportée aux collectivités locales par le Département à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Il expose que la commune est éligible à l'assistance technique mise à disposition par le Département pour l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable et / ou de l'assainissement collectif. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet à sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

- **Approuve** ce projet de convention avec le Conseil Départemental du Cantal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention

- **Autorise** le Conseil Départemental à déléguer au Groupement d'Intérêt Public TERANA les prestations de prélèvements et d'analyses à la charge de la collectivité, liées aux obligations réglementaires en matière d'autosurveillance des équipements d'assainissement (bilans 24H, contrôle du dispositif d'autosurveillance).

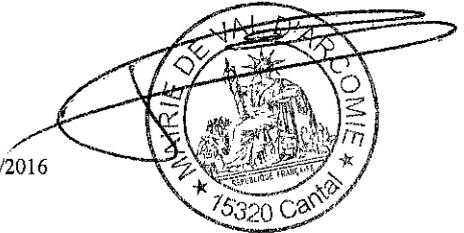
POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

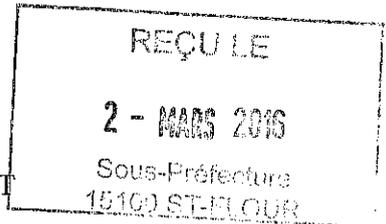
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint) ,MAGNE Céline, GENDRE Raymond ,JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET: Renouvellement des lampes à vapeur de mercure à St-Marc -
Versement d'un fonds de concours**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à **1 857.60 € HT**.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération, soit:

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 Janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- 1/ **de donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2/ **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,

3/ **d'inscrire** dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

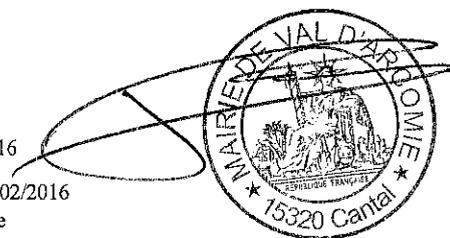
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

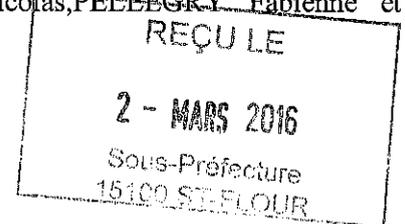
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Location de l'appartement T4 au 1^{er} étage de l'ancien Presbytère de Loubaresse à M. RIOM Fabien et Mlle BESSE Stephy au 01/04/2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal:

- que Madame AUROUSSEAU Valérie, locataire de l'appartement du 1er étage de l'ancien Presbytère à Loubaresse a quitté son logement le 23/12/2015,

- que Monsieur RIOM Fabien et Mademoiselle BESSE Stephy actuellement domiciliés à Bikini 15100 ROFFIAC, seraient intéressés par la location de cet appartement à compter du 1er Avril 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 1er Avril 2016 avec Monsieur RIOM Fabien et Mademoiselle BESSE Stephy,**

- **décide** de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **5136 Euros** révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans les lieux.

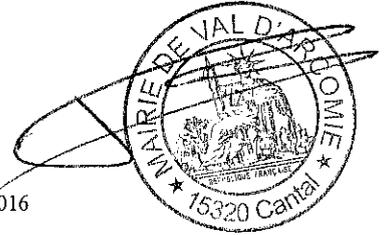
POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

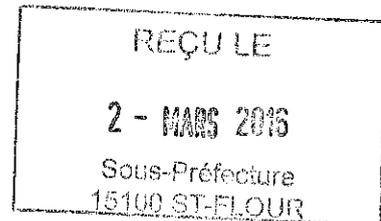
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET Location du Gîte n°678 à Saint-Just à M. BERTHELEMY Pierre au 02/03/2016 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal:

- que Monsieur BERTHELEMY Pierre, actuellement domicilié Chassefeyre 48120 SAINT- ALBAN SUR LIMAGNOLE, serait intéressé par la location du Gîte n°678 sis au Bourg de St-Just 15320 Val d'Arcomie, à compter du 2 mars 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 2 Mars 2016 avec Monsieur BERTHELEMY Pierre**

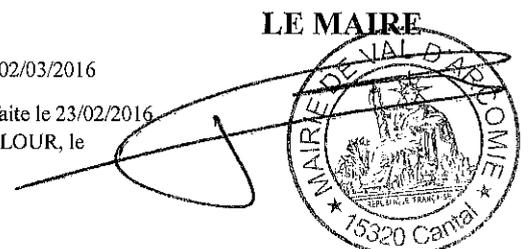
- décide de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **3 912 Euros** révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL). Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans les lieux.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

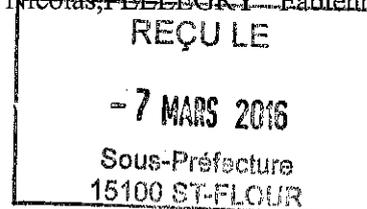
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation d'une partie de la parcelle sectionnaire section A n° 374 à Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY - Convocation des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de convoquer les électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles.

En effet, par courrier en date du 9 Décembre 2015, Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY, résidant à La Brugère de Faverolles 15320, serait désireux d'acquérir une partie de la parcelle 068 A n°374 soit environ 450 m2 de terrain sectionnaire (plan ci-joint)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte de soumettre à la vente**, comme indiqué sur le plan annexé : une partie de la parcelle 068 A 374 soit environ 450 m2 de terrain sectionnaire au profit de Monsieur et Madame Pascal et Angélique MACARY,
- **décide de fixer à 5 Euros le m2 de terrain sectionnaire soumis à la vente**,

- **invite** Monsieur le Maire à dresser la liste des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles qui devra comprendre les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la Section et les propriétaires de biens fonciers sis sur le territoire de la Section sous réserve que ces personnes soient effectivement inscrites sur la liste électorale de la Commune,

- **sollicite** de Monsieur le SOUS-PREFET de St-FLOUR la délivrance de l'arrêté portant convocation des électeurs de la Section de La Brugère de Faverolles.

POUR : 38 Voix

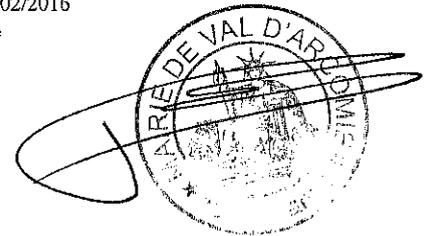
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Département :
CANTAL

Commune :
VAL D'ARCOMIE

Section : A
Feuille : 068 A 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

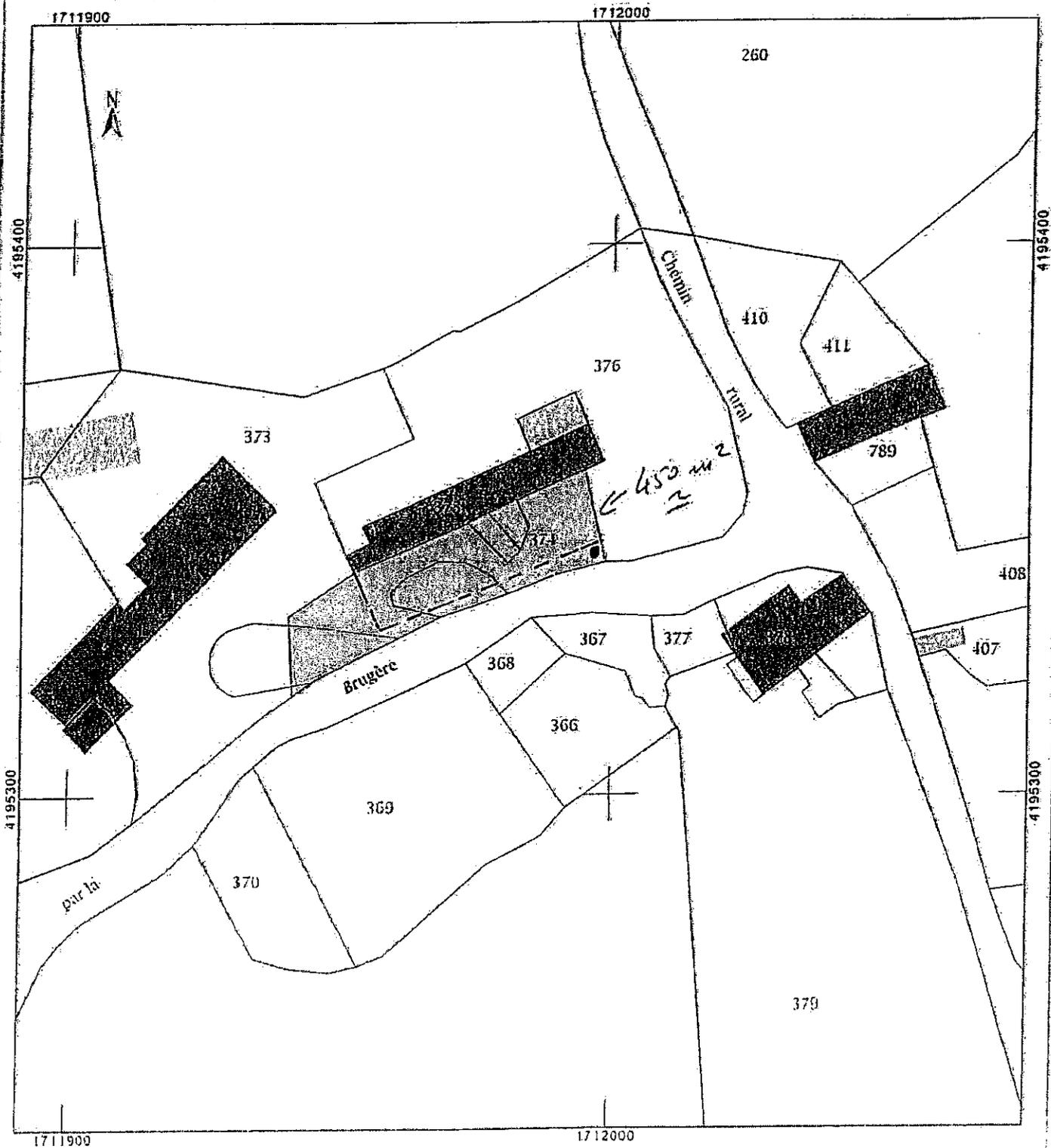
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

REÇU LE

- 7 MARS 2016

Sous-Préfecture
15100 ST-LOUR



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

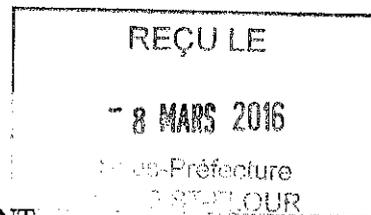
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint) ,MAGNE Céline, GENDRE Raymond ,JOURDAIN David JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,ARCHER Jean-Sébastien,PARAN Hubert.,CROUZET Patricia,IRLE Michel, FONTANT Louis-François,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas,PASCAL Jean-Louis,PELEGRY Hervé,BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile,PARATIAS Cédric,PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas,PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: CONTRAT Bureautique et Téléphonie: Choix du prestataire.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'harmoniser l'ensemble des contrats en bureautique et téléphonie sur le territoire de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

De ce fait, différents prestataires ont été contactés et ont présenté une offre à savoir :

COPIEURS

Désignation	SABUT	IBS 48	XEROX
	01/09/2016 neuf	51 mois occasion	51 mois neuf
Copieur	loyer + abon	7 624.68 €	8 832.00 €
copie N 50000		200 €	190 €
copie C 20000		1 437.48 €	760.00 €
RACHAT contrats	août 2016	19 180 €	21 264.25 €
par AN	TOTAL H.T €	9 062.16 €	9 782.00 €

TELEPHONIE

SABUT

ORANGE

par AN

TOTAL H.T € 4 970,04 €

4 080 €
ajouter rachat

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **se prononce en faveur de la société IBS 48 à Mende (48)** pour le renouvellement des contrats de copieurs dans chacune des mairies de Faverolles, Saint-Just et Loubaresse ainsi que des écoles pour un montant de **7428 € HT par an**,

- **se prononce en faveur de la société SABUT à Rignac (12)** pour la mise en place d'une plateforme téléphonique au siège de la commune nouvelle de Val d'Arcomie, pour un montant de **4970.04 € HT par an**

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les « Bons de commande » et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 38 Voix

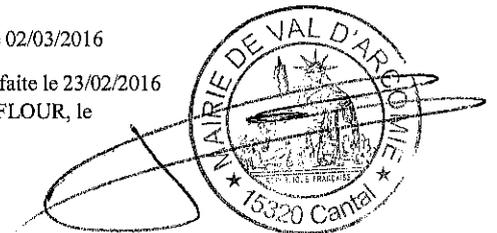
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

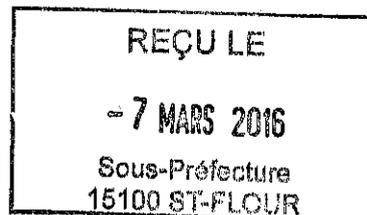
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PARTICIPATION REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE à Faverolles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de Monsieur Arnaud CROUZET, président de l'association « APE CANTINE » à Faverolles d'une participation de la commune de Val d'Arcomie pour le règlement des repas scolaires de la cantine sur la base des mêmes sommes que lors de l'année précédente précisée dans la convention (délibération du 23 janvier 2015 de la Commune de Faverolles),

Considérant qu'il est nécessaire dans un souci d'équité et de continuité dans l'aide apportée aux parents d'élèves de la commune déléguée de Faverolles dans le cadre de la restauration collective apportée à leurs enfants, d'honorer cette demande,

Après échange et réflexion, le Conseil Municipal décide :

• **d'allouer annuellement une somme de 8 000 euros** répartie en plusieurs versements comme suit :

- 1er acompte en Mars : 2 000 euros
- 2ème acompte en Mai: 2 000 euros
- 3ème acompte en Juillet: 2 000 euros
- 4ème acompte en Octobre: 2 000 euros

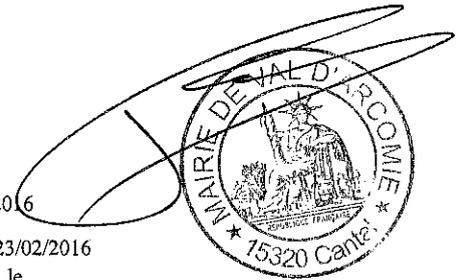
- **de verser le solde** au regard du nombre des repas servis à la cantine et facturés par le prestataire -
HOTEL RESTAURANT LE RELAIS DU SITE – à Faverolles 15320 VAL D'ARCOMIE
- **Charge** Monsieur le Maire à inscrire les sommes correspondantes au budget primitif au compte 6574 et à signer tous les documents correspondants et toutes les pièces s'y rapportant en exécution de la présente délibération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 1^{er} MARS 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 34 Absent excusé : 1 Pouvoirs : 4 Votants : 38

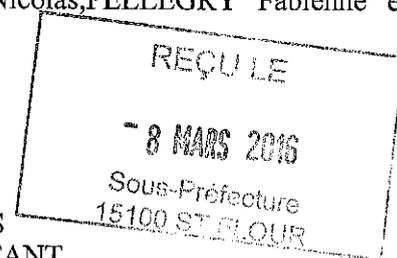
L'an deux mille seize et le 1^{er} Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent excusé : BOUQUET Julien

Pouvoirs :

ALLANCHE Gérard donne pouvoir à Michel IRLE
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN



Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des CINQ conseillers communautaires :

Au vu de l'article L 5211-6 du CGCT et en application de l'article L 273-1 du code électoral prévoyant la désignation automatique des conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants en suivant l'ordre du tableau après l'élection du Maire et des Adjoints (cette délibération annule et remplace celle du 04/01/2016)

Il a donc été procédé à la désignation des cinq conseillers communautaires dans l'ordre du tableau, appelés à siéger à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride :

- **M. PARAN Bruno** est désigné conseiller communautaire
- **M. RIVIERE Romuald** est désigné conseiller communautaire
- **M. CHASTANG Jean-Claude** est désigné conseiller communautaire
- **M. MOULIADE Gérard** est désigné conseiller communautaire
- **M. JULIEN Laurent** est désigné conseiller communautaire.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 02/03/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 23/02/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

